

Rythmes scolaires

La CGT Educ'Action était représentée au CSE (conseil supérieur de l'Education) du 8 juin 2017 au cours duquel a été présenté le projet de décret «rythme scolaire» qui sera présenté au prochain CTM . Avec ce nouveau décret, le ministère propose d'élargir le champ des dérogations au décret Peillon en permettant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe d'une mairie (ou d'un EPCI) et de un ou de plusieurs conseils d'école. Cette demande est ensuite adressée au DASEN qui décidera. Le DASEN peut également décider que la nouvelle organisation s'applique dans toutes les écoles de la commune (ou de l'EPCI) quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.

La position de la CGT Educ'Action.

Rappelons que les décrets Peillon-Hamon font suite au décret Darcos qui a imposé l'école de 4 jours, réduisant le temps hebdomadaire de scolarité des élèves de 27h à 24h soit l'équivalent d'une année de scolarité en moins pour un élève. La CGT Educ'action avait d'ailleurs condamné cette réforme. La réforme Peillon/Hamon n'a en rien réglé cette réduction du temps d'enseignement. Elle l'a conforté tout en l'étalant sous prétexte du bien de l'enfant. De plus, elle a maintenu des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), un succédané d'une «Aide Personnalisée» qui n'a pas fait ses preuves mais, finalement, a continué d'alourdir la journée scolaire. Les conditions de travail des enseignants ne se sont pas améliorées. L'absence de cadre national concernant les horaires a multiplié les difficultés pour les collègues en poste fractionné ou remplaçant. Cela a également accentué la flexibilité du temps de service hors temps de présence devant élèves avec la multiplication de réunions le mercredi après-midi ou le soir. La réforme des rythmes scolaires a également désorganisé les territoires. Au sein d'une même communauté de communes ou d'une circonscription des écoles ont des rythmes différents, ce qui entraîne une complexité d'organisation pour tous. Cela rend également l'exercice du métier non équitable selon le lieu de travail des personnels. Pour toutes ces raisons et parce qu'aucune des réformes proposées concernant les rythmes scolaires(de Darcos à Blanquer en passant par Peillon-Hamon) n'est à ce jour satisfaisante, la CGT Educ'Action a refusé de voter réaffirmant sa cohérence en la matière . La CGT Educ'Action revendique une déconnexion du temps de travail des enseignants du temps scolaire avec une réduction du nombre d'heures de service d'enseignement .